

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE

ARRONDISSEMENT DE
BAR SUR AUBE

CANTON DE
VENDEUVRE SUR BARSE

PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL

Séance du 23 mars 2016

Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient

Date convocation	15/03/2016
Date d'affichage	15/03/2016
Nombre de membres afférents au comité syndical :	192
Nombre de membres en exercice :	192
Présents	124

L'an deux mil seize, le vingt-trois du mois de mars, à 20 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendevre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames BATELIER Liliane, BEUDOT MOISUC Marie-Josée, BORD-RENAULT Sandra, BROUILLARD Josette, DAUNIQUE Monique, DENIZET Antoinette, DRIAT Yvonne, DUBOIS Elisabeth, GAURIER Isabelle, GAVIER Laurence, GICQUEL Valérie, GRADOS Christiane, GUTH Nicole, HANDEL Carole, HERBIN Bernadette, HEUREL Marie-Jeanne, JULLIEN Mauricette, LANDREAT Stéphanie, LAURENT Laurence, MARIE Sylvie, MENUUEL Marie-Françoise, MERCIER Isabelle, PESME Joëlle, PETOUCHKOFF Patricia, RENAULT Sandrine, ROBERT Isabelle, ROBERT Jacqueline, STASSART Blandine, TISSERAND Marie-Claude, VALEYRE Denise, VENET Marie-Claude,

Messieurs ARNOULT Guy, AUBRY Christophe, AZIERE Francis, BARCELO Frédéric, BARONNIER Didier, BARTHEL François, BECHET Jacky, BERGERAT Daniel, BERGERAT Gérard, BERLOT Guillaume, BERNARD Vincent, BOUCHET Christian, BOUILLET Francis, BOURGOIN Michel, BOURIEZ Geoffrey, BOUTEVILLAIN Alexandre, BOUVIN Marc, BRACKE Thierry, BRANLE Christian, BROUILLARD Jean-Paul, CABOT Christophe, CARTIER Jean-Michel, CHAMBON Hervé, CHARDIN Roland, CHAUCHEFOIN Daniel, COQUILLARD Gérard, DARNET Benoît, DEBOUY Pascal, DENORMANDIE Christian, DETHON Régis, DEZOBRY Bruno, DOREZ Gérard, DOREZ Jean-Marie, DORKEL Jean-Paul, DORMONT Jean-Claude, DUBUISSON Dany, DUBUISSON Fabrice, DYON Patrick, FORET Michel, FREROTTE Denis, GODON Tony, GUITOUN Kamel, HAMPE Jean-Claude, HUGON André, JACQUARD Gilles, JACQUINET Olivier, JEUNE Alain, JOANOT Pascal, JOLLARD Dominique, LE ROUSSEAU Jean-Michel, LEVEQUE Florian, LORPHELIN Claude, LORPHELIN François, LORPHELIN Régis, MAILIER Denis, MAILLY David, MAITROT Julien, MALATRAS Pierre, MARJOLET Jean-Marie, MARTIN Barnabé, MASSON Alain, MASSON Jean-Pierre, MICHEL Alain, MOCQUERY Bernard, NOBLOT André, NOEL Ronny, PARTOUT Didier, PERRET Bruno, PETIT Davy, PINEAU Alexis, PORTIER Francis, PREVOST Michel, RICHARD Jean-Pierre, ROBLET Bernard, ROBLOT François-Xavier, ROCHE Alexandre, ROTA Jean-Baptiste, ROUSSEL Frédéric, SAUVAGE Philippe, SCHWARTZ Michel, SCHMITT Philippe, SCOHY Alain, SOCCARD Frédéric, THIENOT Edouard, TISSOT Romain, TOURNEMEULE Rémi, TRIBOT Philippe, TROCMET Daniel, VALTON Jacky, VIALLET Pascal, VILMART André, VOINCHET Alex, VOLHUER Michel.

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient aussi présents :

Mesdames BRAUX Maud, DAUVET Florence.
Messieurs ARNOULD Claude, BAZILE Eric, CHEVRY Jannick.

Avaient donné pouvoir :

Madame BOURCIER Céline, CARTIER Christiane, CHARVAUX Nathalie, CLEMENT Jeannine (pouvoir donné à David Mailly), MENISSIER Cindy, NIEMANN Nicole (pouvoir donné à Kamel Guitoun), ROBIN Nadine (pouvoir donné à Michel Volhuer), STIVALET Aurore (pouvoir donné à Gilles Jacquard),

Messieurs ASSIER Roger, BEAUSSIER Jean-Marie (pouvoir donné à Philippe Tribot), BOUCLIER Didier (pouvoir donné à Davy Petit), COLOMBIER Gérald (pouvoir donné à Olivier Jacquinet), GAUTHIER James (pouvoir donné à Alain Scohy), GRAVELAT Christophe, MERAT Denis, PIERSON Guy (pouvoir donné à Daniel Chauchefoin), PUTOIS Gérard, ROBERT Stéphane, ROUSSELOT Robert (pouvoir donné à Joëlle Pesme), RUOTTE Bruno (pouvoir donné à François-Xavier Roblot).

Monsieur DYON ouvre la séance en hommage à M. Pierre Pescarolo. Il souligne son dévouement pour toutes ces années passées en qualité de vice-président du SIEDMTO et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence.

Rapport 1	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13/10/15
------------------	--

Après en avoir pris connaissance, le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

Rapport 2	Election d'un nouveau membre au bureau syndical
------------------	--

Suite au décès de Monsieur Pierre PESCAROLO, délégué et membre du bureau syndical, le Président propose de réélire un membre du bureau parmi les délégués titulaires.

Pour respecter la représentativité des 4 cantons : Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Piney et Vendeuvre-sur-barse, le Président propose la candidature de Monsieur Jean-Baptiste ROTA.

Avant de passer au vote, le Président propose à l'assemblée soit le vote à bulletin secret soit le vote à main levée. Aucun délégué ne demandant le vote à bulletin secret, le comité syndical décide à l'unanimité de voter à main levée.

Le Président demande au seul candidat, Monsieur Jean-Baptiste ROTA, de quitter la salle.

Après en avoir délibéré, Monsieur Jean-Baptiste ROTA est élu à l'unanimité membre du bureau syndical.

Rapport 3	Election d'un vice-président
------------------	-------------------------------------

Monsieur Pierre Pescarolo étant vice-président, le Président propose d'élire un nouveau vice-président parmi les membres du bureau.

Avant de passer au vote, le Président propose à l'assemblée soit le vote à bulletin secret soit le vote à main levée. Aucun délégué ne demandant le vote à bulletin secret, le comité syndical décide à l'unanimité de voter à main levée.

Monsieur Jean-Baptiste ROTA est seul candidat.

Le Président demande au seul candidat, Monsieur Jean-Baptiste ROTA, de quitter la salle.

En conséquence, a été proclamé élu Vice-président du Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient à l'unanimité.

Monsieur Jean-Baptiste ROTA, né(e) le 02/11/1942, Maire de Vendeuvre sur Barse

Rapport 4	Désignation d'un délégué au SDEDA
------------------	--

Pour représenter le syndicat auprès du Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets de l'Aube (SDEDA), il faut 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Lors des dernières élections les délégués étaient les suivants :

Délégués Titulaires :	Patrick DYON	Délégués Suppléants :	Gilles JACQUARD
	Christian BRANLE		Bernard ROBLET
	Pierre PESCAROLO		Philippe TRIBOT

Le Président propose M. Gilles Jacquard, vice-président, en remplacement de M. Pescarolo en qualité de délégué titulaire, il convient donc de désigner un délégué suppléant.

Monsieur VALTON Jacky est seul candidat.

Avant de passer au vote, le Président propose à l'assemblée soit le vote à bulletin secret soit le vote à main levée. Aucun délégué ne demandant le vote à bulletin secret, le comité syndical décide à l'unanimité de voter à main levée.

Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité de désigner les personnes suivantes :

Délégués Titulaires : Patrick DYON
Christian BRANLE
Gilles JACQUARD

Délégués Suppléants : Bernard ROBLET
Philippe TRIBOT
Jacky VALTON

Rapport 5	Désignation d'un nouveau membre dans les différentes commissions
------------------	---

Monsieur Pierre Pescarolo faisait partie des commissions suivantes :

- Finances
- Appel d'Offres
- Collecte et déchèteries (en qualité de Président)
- Comité de pilotage pour la tarification incitative

Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité de désigner les personnes suivantes :

- **Commission des finances** **Monsieur VALTON Jacky**
- **Commission d'Appel d'Offres** **Monsieur ROTA Jean-Baptiste**
- **Commission Collecte et Déchèterie** **Monsieur JACQUARD Gilles**
en qualité de Président de commission
- **Comité de pilotage pour la tarification incitative** **aucun candidat**

Rapport 6	Approbation du compte de gestion 2015
------------------	--

Le compte de gestion de Monsieur le Receveur Syndical de Lusigny-sur-Barse étant conforme au compte administratif 2015, le Président demande de bien vouloir approuver le compte de gestion.

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 8 mars 2016, et après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le compte de gestion 2015 et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Vous trouverez en **annexe 1** le détail du compte administratif 2015

SECTION INVESTISSEMENT								
DEPENSES				RECETTES				
Ch	Libellé	Vote	Réalisé	Ch	Libellé	Vote	Réalisé	
001	Solde d'exécut d'inv reporté	668 829 €	0,00 €	001	Solde d'exécut d'inv reporté	0 €	0,00 €	
020	Dépenses imprévues d'inv	0 €	0,00 €	021	Virement de la section de fct	552 930 €	0,00 €	
040	Op d'orde	0 €	0,00 €	024	Produit de cession	0 €	0,00 €	
20	Immo incorporelles	10 000 €	6 393,92 €	040	Op. d'ordre	237 090 €	236 145,15 €	
21	Immo corporelles	977 000 €	120 834,84 €	10222	FCTVA	230 580 €	230 581,03 €	
16	Emprunts et dettes assim.	36 600 €	36 569,25 €	1068	Affectation N-1	668 829 €	668 828,43 €	
				13	Subventions d'inv	3 000 €	6 777,00 €	
				16	<i>Emprunts et dettes assim.</i>	0 €	0,00 €	
				20	Immo incorporelles	0 €	0,00 €	
				21	Immo corporelles	0 €	0,00 €	
	TOTAL	1 692 429 €	163 798,01 €		TOTAL	1 692 429 €	1 142 331,61 €	
				Résultat positif				978 533,60 €
001	Déficit d'investissement reporté		668 828,43 €					
				Résultat cumulé positif				309 705,17 €
SECTION FONCTIONNEMENT								
DEPENSES				RECETTES				
Ch	Libellé	Vote	Réalisé	Ch	Libellé	Vote	Réalisé	
011	Charges à caractère général	1 049 300 €	886 177,63 €	002	Excédent ant. Reporté	971 319 €	0,00 €	
012	Charges de personnel	1 000 000 €	889 520,95 €	013	Atténuation de charges	14 000 €	9 204,73 €	
022	Dép imprévues de fonct	105 049 €	0,00 €	70	Produits des services	198 000 €	273 559,57 €	
023	Virement à la section d'inv	552 930 €	0,00 €	73	Impôts et taxe	0 €	0,00 €	
65	Autres charges gestion courante	1 070 640 €	931 784,15 €	74	Dotations et participations	2 862 690 €	2 909 242,98 €	
66	Charges financières	26 000 €	25 993,95 €	77	Produits exceptionnels	0 €	166,34 €	
67	Charges exceptionnelles	5 000 €	360,00 €	075	Autres produits gestion courante	0 €	0,00 €	
042	Op d'ordre	237 090 €	236 145,15 €	042	Op d'ordre	0 €	0,00 €	
	TOTAL	4 046 009 €	2 969 981,83 €		TOTAL	4 046 009 €	3 192 173,62 €	
				Résultat positif				222 191,79 €
				002	Excédent antérieur reporté		971 318,81 €	
				Résultat cumulé positif				1 193 510,60 €

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 8 mars 2016, et après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le compte administratif 2015 et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

**Le Compte Administratif fait apparaître pour l'exercice 2015 un excédent global de 1 503 215,96 € ;
Se décomposant comme suit :**

En section d'investissement un résultat positif de	978 533,60 €
Auquel il y a lieu de déduire le déficit reporté de	<u>-668 828,43 €</u>
Soit un résultat cumulé positif de	309 705,17 €
En section de fonctionnement un résultat positif de	222 191,79 €
Auquel il y a lieu d'ajouter l'excédent reporté de	971 319,00 €
Soit un résultat cumulé positif de	1 193 510,79 €
Je vous propose l'affectation du résultat suivant :	
Reporter au compte 001 (solde d'excédent de la section d'investissmeent reporté)	309 705,17 €
Reporter au compte 002 (excédent de fontionnement reporté)	1 193 510,79 €

Après avis favorable de la commission des finances et du Bureau syndical du 8 mars 2016, et après avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- **reporter au compte 001 (solde d'excédent de la section d'investissement reporté) 309 705,17 €**
- **reporter au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) 1 193 510,79 €**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant du SIEDMTO. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu la délibération 030D2015 du comité syndical du 13/10/15 approuvant la candidature du SIEDMTO à l'appel à projets « Territoires zéro déchet, zéro gaspillage » de l'ADEME,

Considérant l'engagement du SIEDMTO dans une démarche exemplaire de réduction des déchets,
Considérant que le SIEDMTO a déposé son dossier de candidature avant le 31/07/15,
Considérant que les territoires retenus feront l'objet d'un accompagnement méthodologique par l'ADEME sur une période de 3 ans et pourront bénéficier d'un soutien financier,
Considérant qu'il est nécessaire d'avoir recours à un personnel de catégorie A pour exécuter cette mission,

Vu l'aide financière apportée par l'ADEME d'un montant maximum forfaitaire moyen de 24 000 € par an sur 3 ans,

Le Président propose de créer un poste **d'Animateur prévention ZDZG** pour les missions détaillées suivantes :

- Garantir le dispositif de communication interne (transmission et remontées d'informations, rapports à la hiérarchie, à l' élu référent...) ;
- Garantir le dispositif de communication externe (conduite de réunion, rapports aux élus, aux partenaires externes, aux différentes composantes du territoire) ;
- Garantir la gouvernance élargie aux partenaires dans le cadre d'un projet de territoire ;
- Mettre en place des réunions d'informations sur différents sujets (tarification incitative, consignes de tri...)
- Valoriser les bio déchets (promotion du compostage, du broyage des déchets verts...) ;
- Mettre en place des actions de réduction des tonnages de collecte d'ordures ménagères au niveau des différents acteurs du syndicat (particuliers, collectivités, professionnels, administrations, des collectivités et des établissements de santé ;
- Créer et tenir un stand d'informations sur des manifestations grand public (compostage, tri, etc.) ;
- Assurer des animations pour le public scolaire et les accueils de Loisirs Sans Hébergement ;
- Impliquer les administrations, collectivités et établissements de santé à dans le geste du tri sélectif ;
- Participer à diverses missions liées au bon fonctionnement du syndicat

Cet emploi sera pourvu sur un poste **d'Ingénieur Territorial** (catégorie A) à temps complet à raison de 35 heures.

Si l'appel à candidature pour recruter un fonctionnaire sur ce poste est infructueux et compte tenu de la spécificité de la mission, le recrutement se fera sur la base de l'article 3-3-2° de la loi du 24 janvier 1984. Dans ce cadre, le contrat de travail à temps plein sera réalisé pour une durée maximum de trois ans.

Le bénéficiaire de ce contrat devra justifier d'une formation supérieure dans le domaine de l'environnement et du territoire.

Après avis favorable de la commission des finances et du Bureau syndical du 8 mars 2016, et après avoir délibéré, le Comité syndical accepte à l'unanimité la création d'un poste d'Ingénieur Territorial à temps complet et mandate le Président pour faire toutes les démarches nécessaires au recrutement et à la demande de subvention auprès de l'ADEME afin de percevoir la subvention et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 10	Tableau du personnel 2016
-------------------	----------------------------------

Le Président propose d'approuver le tableau du personnel 2016 suivant :

26	Postes ouverts (22 postes pourvus)	CADRE D'EMPLOI
1	Directeur	Technicien Territorial
1	Secrétaire comptable	Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe
1	Ambassadeur de tri/Chargé de communication	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe
1	Agent de suivi technique collecte	Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe
1	Chauffeur - Ripeur	Adjoint technique Principal de 1^{ère} classe
2	Chauffeurs - Ripeurs	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
1	Gardien de déchèterie - Chauffeur	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
1	Agent de suivi technique déchèterie	Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
8	Chauffeurs - Ripeurs	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
1	Gardien de déchèterie - Chauffeur	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
3	Gardiens déchèterie	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe
1	Mécanicien - Polyvalent	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe
3	Ripeurs	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe
1	Agent de ménage	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à TNC (3/35)

et de modifier comme suit le tableau des emplois temporaires 2016 :

Emplois temporaires 2016

Poste	Statut	Cadre d'emploi
2 postes d'Agents Livreurs bacs	Contrat d'avenir de 12 mois	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe
1 poste de Ripeur	Contrat d'avenir de 12 mois	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe
1 poste Animateur Prévention ZDZG	CDD de 36 mois	Ingénieur
1 poste d'Agent polyvalent / ripeur	Contrat d'avenir de 24 mois	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe
5 postes d'adjoints techniques	Contractuel 2 x 3 mois	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe

Après avis favorable de la commission des finances et du Bureau syndical du 8 mars 2016, et après avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité d'adopter les 2 tableaux des personnels 2016.

Rapport 11	Formation du personnel
-------------------	-------------------------------

Dans le cadre de la formation de l'agent polyvalent/ripeur recruté en Contrat Emploi d'Avenir en qualité d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, le Président propose d'inscrire cet agent à la formation du permis C ainsi qu'à la FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire) en vue de son recrutement. Il nous faut donc prévoir pour 2016 une dépense de **5 000 €**

Une formation des personnels du SIEDMTO de Sauveteurs Secouristes du Travail a été suivie par 2 groupes de 10 agents. Le recyclage demande une journée de formation par an. Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) propose cette formation en INTRA pour un montant de 600 € par groupe soit **1 200 €**

La directive n° 2033/59/CE du parlement européen du 15 juillet 2003 et le décret n° 2007-1340 du 11 septembre 2007 ont modifié le dispositif des formations professionnelles obligatoires des conducteurs routiers. La Formation Continue Obligatoire (FCO) de 35 heures, sur 5 jours, doit être renouvelée tous les 5 ans. Cette réglementation

est applicable aux collectivités territoriales depuis le 10 septembre 2009. Il y a 2 agents à former. Il nous faut donc prévoir pour 2016 une dépense de **1 400 €**

Aussi et sous réserve d'autres formations non prévisibles, le Président propose d'inscrire à l'article 6184, versement à des organismes de formation, la somme de 10 000 €

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 8 mars 2016, et après avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité :

- **l'inscription de l'agent polyvalent/ripeur à la formation du permis C ainsi qu'à la FIMO dans le cadre de la formation du Contrat Emploi d'Avenir,**
- **le recyclage de la formation de secouriste pour 2 groupes de 10 agents,**
- **la formation FCO.**

et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 12	Lancement des marchés publics
-------------------	--------------------------------------

Dans le cadre des investissements 2016, le Président propose l'achat de deux véhicules BOM pour la collecte des déchets ménagers afin de remplacer le matériel existant.

Le Président demande de bien vouloir le mandater pour lancer le marché pour l'acquisition de ces véhicules ainsi que pour signer tous les documents administratifs et comptables s'y rapportant.

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 8 mars 2016, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité le lancement d'un marché et mandate le Président pour signer tous les documents administratifs et comptables s'y rapportant.

Rapport 13	Investissements 2016
-------------------	-----------------------------

Dans le cadre de l'année 2016, le Président propose les investissements suivants :

Investissement 2016			
2051	Logiciels (comptabilité)	10 000,00 €	10 000,00 €
21111	Terrain	100 000,00 €	100 000,00 €
2138	Autres constructions	200 000,00 €	200 000,00 €
2152	Provisions pour installations de voirie et de mise en conformité des déchèteries	430 000,00 €	430 000,00 €
2158	Débroussailleuse	1 000,00 €	107 000,00 €
	Bennes pour les déchèteries	15 000,00 €	
	40 bacs PAV	60 000,00 €	
	Mise en place TEOMi	10 000,00 €	
	Equipement atelier	15 000,00 €	
	Broyeurs	6 000,00 €	
2182	Prévision 2 BOM	500 000,00 €	700 000,00 €
	Utilitaire 5 places	20 000,00 €	
	Prévision Véhicule utilitaire (remplacement Master)	25 000,00 €	
	Camion multibenne (Marché 2015 reçu en 2016)	155 000,00 €	
2184	Poste de travail Animateur Prévention ZDZG	2 000,00 €	2 000,00 €
2183	Matériel informatique	10 000,00 €	10 000,00 €
	soit un total	1 559 000,00 €	1 559 000,00 €

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 8 mars 2016, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité le tableau des investissements 2016 et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 14**Amortissement du logiciel JVS**

Le Président propose d'ajouter au tableau des durées d'amortissement votées lors du comité syndical du 13/10/2015, l'amortissement du logiciel JVS (renouvelable annuellement) :

1 an	Logiciel JVS
2 ans	Logiciel
3 ans	Matériel informatique
4 ans	Matériel de bureau électrique
4 ans	Véhicule
5 ans	Outillage technique
6 ans	Camion et véhicule industriel
6 ans	Matériel classique
7 ans	Mobilier (bac roulant, conteneur)
10 ans	Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques
15 ans	Bâtiment léger, abris
30 ans	Installation de voirie
30 ans	Construction de bâtiment

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 8 mars 2016, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité le tableau d'amortissement proposé et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 15**Contrat groupe assurance statutaire 2017-2019**

Le Président expose :

- l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube peut souscrire un tel contrat pour son compte dans le cadre d'une mission facultative conventionnée, en mutualisant les risques.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

propose :

Article 1^{er} : De charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube d'engager la procédure de mise en concurrence d'un contrat d'assurance garantissant contre les risques financiers découlant des événements suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité- Paternité, Disponibilité d'Office, Invalidité.
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité- Paternité, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 3 ans, à effet au premier janvier 2017.
- Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : Qu'au terme de la procédure, le comité syndical prendra connaissance des conditions obtenues et délibérera pour décider de son éventuelle adhésion au contrat groupe.

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 8 mars 2016, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité de charger le Centre de Gestion de la Fonction

Publique Territoriale de l'Aube d'engager la procédure de mise en concurrence d'un contrat d'assurance garantissant contre les risques financiers pour une durée de 3 ans en capitalisation.

Rapport 16	Produit demandé aux communautés de communes
-------------------	--

Sachant que le SIEDMTO doit délibérer pour voter un produit attendu, je vous propose de demander à l'ensemble des communautés de communes, un produit attendu global de : **2 470 480 €**

Communauté de communes des Lacs de Champagne :	806 549 €
Communauté de communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » :	508 599 €
Communauté de communes des Rivières :	388 870 €
Communauté de communes du Barséquanais :	50 265 €
Communauté de communes Seine Melda Coteaux :	71 823 €
Communauté de communes Seine Barse :	644 374 €

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 8 mars 2016, et après avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité que pour :

- **la communauté de communes des Lacs de Champagne le produit attendu s'élève à 806 549 €**
- **la communauté de communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » le produit attendu s'élève à 508 599 €**
- **la communauté de communes des Rivières le produit attendu s'élève à 388 870 €**
- **la communauté de communes du Barséquanais le produit attendu s'élève à 50 265 €**
- **la communauté de communes Seine Melda Coteaux le produit attendu s'élève à 71 823 €**
- **la communauté de communes Seine Barse le produit attendu s'élève à 644 374 €**

soit un total de 2 470 480 € inscrit à l'article 74751.

et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 17	Appel à projet Economie Circulaire
-------------------	---

L'économie circulaire est à la croisée des enjeux environnementaux et économiques. Dans un contexte de raréfaction et de fluctuation du coût des matières premières, l'économie circulaire contribue à diminuer le prélèvement des ressources, à réduire la production de déchets et restreindre la consommation d'énergie. Outre les bénéfices écologiques, cette activité émergente est créatrice de richesses et d'emplois non délocalisables.

Concernée par ces enjeux, l'ADEME s'est engagée dans le développement d'une économie circulaire et participe ainsi à la mutation de l'appareil productif français adossée à la transition écologique.

Aujourd'hui, l'ADEME souhaite renforcer cette action et mettre en avant des projets portant sur l'économie circulaire en lançant un appel à projets Economie circulaire.

Le présent appel à projets Économie Circulaire complète un ensemble de programmes que l'ADEME a déjà mis en œuvre pour accompagner le développement d'une économie verte.

Les objectifs de cet appel à projets Économie Circulaire sont multiples. D'une part, il s'agit d'accélérer l'identification et le montage de projets en lien avec l'économie circulaire. D'autre part, cette opération a pour vocation de développer des synergies organisationnelles entre différents acteurs régionaux.

L'appel à projets régional Économie Circulaire sera constitué de trois volets généraux :

- VOLET 1** : Programme d'actions visant à encourager une dynamique collective et pérenne sur un territoire en matière d'économie circulaire ou sur le pilier Écologie Industrielle et Territoriale
- VOLET 2** : Etudes et investissements pour le développement de l'écoconception et de l'économie de la fonctionnalité
- VOLET 3** : Etudes et investissements pour le développement du réemploi, de la réutilisation, du recyclage et de la valorisation des déchets ou des produits en fin de vie

La participation financière de l'ADEME s'inscrit pour chaque projet sur la base des dispositifs de financements existants à l'ADEME et dans la limite des budgets disponibles.

L'accompagnement financier des projets retenus prendra la forme d'une subvention sur la base des taux maximum indiqués ci-dessous :

Type d'opération	Projets éligibles	Plafond maximal d'aide
Aide à la décision ⁽¹⁾	Diagnostic (état des lieux technique et/ou organisationnel avec étude critique et comparative de différentes solutions)	50 000 €
	Accompagnement de projet (aide à la réalisation et détermination de la faisabilité du projet)	100 000 €
Aide à l'investissement ⁽²⁾	Ressourcerie / recyclerie, activité de réemploi Centre de tri et sur tri (DMA, DAE, DBTP) Unités de recyclage Déchèterie dédiée aux déchets des professionnels	1 M€

*PE= Petite entreprise, ME = Moyenne entreprise, GE = grande entreprise

Les dépenses seront retenues en HT récupérable

- (1) Pour les études, les dépenses éligibles correspondent au coût de l'étude qui doit être confiée à un prestataire extérieur.
- (2) Pour les investissements, les dépenses éligibles correspondent aux coûts admissibles tels que définis par la commission européenne.

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 8 mars 2016, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'appel à projet Economie Circulaire de l'ADEME et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 18	Approbation du rapport d'activité 2015
-------------------	---

Le rapport d'activité 2015 ayant été adressé à tous les délégués et n'ayant reçu aucune remarque, le Président demande de bien vouloir approuver le rapport d'activité 2015 du SIEDMTO en annexe.

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 8 mars 2016, et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2015 du SIEDMTO.

Rapport 19	Remboursement CNAS
-------------------	---------------------------

L'appel de cotisation pour l'année 2015 s'élevait à 5 257,56 €.

Selon la déclaration des charges de personnel, il s'avère que le SIEDMTO aurait dû payer 4 452,00 €. Soit un trop payé de 805,56 €.

Je vous demande de bien vouloir me mandater afin de passer l'écriture comptable s'y rapportant à l'article 7788.

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 8 mars 2016, et après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité le remboursement du trop payé de 2015 au CNAS et mandate de Président pour faire toutes les démarches administratives et comptables s'y rapportant.

Le Président propose le Budget Prévisionnel 2016 suivant :

	BP 2015	Réalisé 2015	BP 2016
Dépenses de fonctionnement	4 046 009	2 969 981,83	4 455 980
011 Charges à caractère général	1 049 300	886 177,63	1 076 500
60 Achats et variations de stocks	363 800	268 368,28	380 000
61 Services extérieurs	214 500	171 173,34	195 500
62 Autres services extérieurs	469 000	445 036,51	499 000
63 Impôts, taxes et versements assimilés	2 000	1 599,50	2 000
012 Charges de personnels	1 000 000	889 520,95	1 000 000
633 Impôts, taxes et versts assimilés/rémunération	15 000	13 030,52	15 000
64 Charges de personnels	984 500	876 490,43	984 500
65 Autres charges de gestion courante	1 070 640	931 784,15	940 000
66 Charges financières	26 000	25 993,95	25 000
67 Charges exceptionnelles	5 000	360,00	5 000
022 Dépenses imprévues	105 049	0,00	223 880
Opérations d'ordre			
023 Virement à la section d'investissement	552 930	0,00	961 700
023 Virement à la section d'investissement	552 930	0,00	961 700
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	237 090	236 145,15	223 900
6811 Dotations aux amortissements	237 090	236 145,15	223 900
Recettes de fonctionnement	4 046 009	3 192 173,62	4 455 980
013 Atténuation de charges	14 000	9 204,73	10 000
70 Produits de service	198 000	273 559,57	239 000
74 Dotations subventions participations	2 862 690	2 909 242,98	3 013 480
77 Produits exceptionnels	0	166,34	0
Opérations d'ordre			
002 Excédent de fonctionnement reporté	971 319	0,00	1 193 500
Dépenses d'investissement	1 692 429	163 798,01	1 621 900
020 Dépenses imprévues	0	0,00	24 900
016 Emprunt et dettes assimilés	36 600	36 569,25	38 000
20 Immobilisations incorporelles	10 000	6 393,92	10 000
21 Immobilisations corporelles	977 000	120 834,84	1 549 000
Opérations d'ordre			
001 Solde excédent section investissement reporté	668 829	0,00	0
Recette d'investissement	1 692 429	1 142 331,61	1 621 900
13 Subventions d'investissement	3 000	6 777,00	0
016 Emprunt et dettes assimilés	0	0,00	0
024 Produit des cessions d'immobilisation	0	0,00	0
21 Immobilisation corporelle	0,00	0,00	0
Opérations d'ordre			
001 Solde excédent section investissement reporté	0	0,00	309 700
021 Virement de la section fonctionnement	552 930	0,00	961 700
10 Dotations Fonds divers Réserves	899 409	899 409,46	126 600
40 Amortissement immobilisations	237 090	236 145,15	223 900

Le Budget Prévisionnel 2016 a été accepté à l'unanimité.

Questions diverses

- Il est constaté que du verre se trouve dans les ordures ménagères. Seuls les bouteilles et bocaux en verre doivent être mis dans les bacs à verre, tous les autres verres (vaisselle ou vitre) doivent être déposés de préférence en déchèteries.
- Il est demandé d'augmenter le nombre de passages en déchèterie car les 12 passages sont jugés trop peu. La demande sera étudiée lors du prochain comité de pilotage.
- La communauté de communes Seine Barse doit intégrer le Grand Troyes en 2017, il est demandé si les communes pourront rester au SIEDMTO. M. Dyon répond qu'il ne devrait pas y avoir de problème.
- Pour les logements locatifs, les locataires doivent prendre contact avec le SIEDMTO quand ils arrivent pour adapter le bac à la composition de leur foyer mais aussi quand ils partent pour que l'on désaffecte le bac.
- En ce qui concerne les dépôts sauvages, 20 contraventions ont été dressées depuis peu.
- Il est demandé combien il est prévu de levées par an. M. Dyon répond que pour le moment il est prévu 20 levées mais il n'y a rien d'arrêté et en tout état de cause il faut respecter la loi qui précise que le nombre de levées supplémentaires doit couvrir 10 % du budget.
- Il est demandé pourquoi les camions passent toutes les semaines alors que les bacs sont sortis en moyenne toutes les deux semaines. M. Dyon répond qu'il faut faire une demande de dérogation auprès des services de la préfecture.
- Pour les terrains avec bungalow, comment font les propriétaires pour les déchets. M. Dyon répond qu'il est possible d'avoir une redevance spéciale.
- Pour les habitants qui ne veulent pas de bacs pucés car ils ne veulent pas payer, il faut savoir que de toutes façons les ordures ménagères sont payées par le biais de la TEOM.